

## **RAPPORT RELATIF AUX ACTIVITES DU CONSEIL CONSULTATIF AU COURS DE L'ANNEE 2020**

Le conseil consultatif est un organe de consultation non-statutaire qui a été instauré par le conseil d'administration.

Depuis 2015, il conseille le conseil d'administration et le comité de direction sur des sujets touchant notamment aux activités d'assurance, à la stratégie du groupe et à sa politique commerciale.

Sa composition permet à FEDERALE Assurance, en tant qu'assureur mutualiste et coopératif, de maintenir des liens étroits avec ses principaux clients et en particulier, avec ceux issus du secteur de la construction.

Au 31 décembre 2020, le conseil consultatif était composé de 18 membres.

Trois nouveaux membres ont été nommés au cours de l'année 2020 :

- Monsieur Dieter PLATTEEUW, représentant de la S.A. Interconstruct située à Mouscron ;
- Monsieur Yves BIESMANS, représentant du groupe Tectum situé à Genk ;
- Monsieur Frank GANSER, représentant de l'entreprise de la construction GANSER située à EUPEN, et président de la confédération construction de Verviers.

Au cours de l'année 2020, le conseil consultatif s'est réuni à deux reprises.

**La première réunion** s'est tenue le 21 janvier 2020.

Après avoir été informé des résultats des entreprises d'assurance du groupe au 31.12.2019, le conseil consultatif a rendu un avis favorable sur les propositions de ristournes et de participations bénéficiaires formulées par le comité de direction pour l'exercice 2019 lesquelles ont été ensuite confirmées par le conseil d'administration.

Le produit F-CYBER COMFORT, résultat d'une collaboration entre l'entreprise d'assurance Zurich et FEDERALE Assurance, était également à l'ordre du jour de la première réunion du conseil consultatif, particulièrement attentif aux risques élevés que constituent actuellement, pour les entreprises, les incidents de cybersécurité et les atteintes à des données personnelles.

Le conseil consultatif a poursuivi ses réflexions sur la problématique des clauses d'exonération de responsabilité présentes dans les contrats de location de matériel de chantier et a insisté sur la nécessité d'un dialogue avec le secteur afin de développer des clauses plus équilibrées.

Il a par ailleurs rappelé l'importance de revoir les conditions de l'assurance des copropriétés pour permettre à FEDERALE ASSURANCE de s'imposer davantage sur ce marché.

Le conseil consultatif est en outre resté particulièrement attentif à l'évolution du produit 'CONSTRUCT-10' conçu par FEDERALE Assurance et à son bon positionnement sur le marché de l'assurance décennale.

**La seconde réunion** du conseil consultatif s'est tenue le 8 septembre 2020.

Dans le cadre du nouvel exercice stratégique 2021-2025, les membres du conseil consultatif ont été invités à se prononcer, au cours d'une table ronde, sur le caractère coopératif et mutualiste de FEDERALE Assurance. Les membres du conseil consultatif ont notamment souligné l'importance :

- d'offrir un service efficace à la clientèle, avec une approche digitale sans négliger toutefois les contacts humains ;
- de maintenir les ristournes et participations bénéficiaires (principalement pour les segments 3 (indépendants et PME) et 4 (particuliers)) ;
- du principe de solidarité au sein du groupe ;
- de rester compétitif sur le marché.

Les membres du conseil consultatif ont également évalué le fonctionnement du conseil consultatif (self-assessment) comme le prévoit son règlement d'ordre intérieur. Globalement, l'évaluation a été positive et n'a pas donné lieu à des recommandations pour en améliorer son fonctionnement.

Sous l'impulsion du conseil consultatif, les conditions de l'assurance des copropriétés ont été revues et expliquées. Le conseil consultatif a souligné la qualité du produit lequel permettra à l'avenir de faire face à la concurrence des syndicats et des courtiers sur ce marché.

Au cours de cette réunion, les membres ont poursuivi leur réflexion sur les sujets suivants :

- le projet de partenariat avec l'entreprise d'assurance ZURICH qui vise à offrir une garantie d'achèvement dans le cadre de la loi Breyne;
- les clauses d'exonération de responsabilité dans les contrats de location de matériel de chantier ;
- l'assurance RC environnementale (et plus particulièrement la couverture des dommages causés par l'amiante).

Ils ont par ailleurs été attentifs à l'impact de la crise sanitaire actuelle sur les activités du groupe.

A la demande des membres du conseil consultatif, un benchmark des produits d'assurance vie a été présenté ainsi que diverses réflexions sur les défis futurs pour FEDERALE Assurance face à l'évolution démographique.

Dans le cadre du benchmark des produits d'assurance vie, il a été souligné que les rendements des produits F-Manager VIP (Engagement Individuel de Pension) et Vita Pension (produit d'épargne-pension) sont parmi les meilleurs du marché. Ces produits ont à nouveau été récompensés par un trophée DECAVI de l'Assurance-Vie. Le nouveau produit, Vita Flex 44, combinaison d'une assurance épargne (branche 21) et d'une assurance de placement (branche 23) a également été expliqué. Les rendements de la branche 23 ont atteint en 2020 jusqu'à 35,3 % de rendement net.

En marge de ces deux réunions et suite au décès inopiné du président du conseil d'administration, monsieur Frank Goes, le conseil consultatif a été, en octobre 2020, consulté quant au choix de son successeur. L'avis unanime du conseil consultatif quant à la nomination de monsieur de SCHREVEL a été confirmé par le conseil d'administration.

Malgré ce triste évènement, l'année 2020 a été riche en débats constructifs dans divers domaines. Le conseil d'administration remercie vivement les membres du conseil consultatif pour leur avis éclairé ainsi que pour leur implication au cours des réunions.

03 mai 2021